



Hé! Harper, touche pas au service postal public. Non à la déréglementation.

Mémoires pour le maintien du service postal public et universel

Feuille de renseignements n°

1

Pour la première fois en douze ans, le gouvernement fédéral effectuera un examen du service postal public. Il a demandé à un comité consultatif de mener une enquête, appelée « Examen stratégique de la Société canadienne des postes ». Le mandat confié à ce comité consultatif est vaste et inquiétant. Le Syndicat des travailleurs et travailleuses des postes (STTP) s'adresse à la population, aux groupes communautaires, aux petites entreprises et aux autres intervenants pour qu'ils déposent auprès du comité consultatif un mémoire qui énonce leur appui au service postal public et universel. Un mémoire peut être bref ou long. Il peut s'agir d'une simple lettre. La présente feuille de renseignements fournit des suggestions pour déposer un mémoire et met en relief quelques-uns des sujets de préoccupation.

Voici quelques-uns des éléments dont vous voudrez sans doute traiter :

1. Déréglementation

L'examen stratégique portera sur une question fondamentale : Postes Canada devrait-elle continuer de bénéficier du privilège exclusif sur la poste-lettres, ou devrait-on ouvrir le marché de la poste-lettres à la concurrence?

Accorder à Postes Canada le privilège exclusif sur la poste-lettres est une forme de réglementation. Réduire ou supprimer le privilège exclusif revient à déréglementer le service postal.

La réglementation n'existe pas pour rien. Postes Canada dispose du privilège exclusif sur la poste-lettres afin de pouvoir en tirer assez d'argent pour assurer un service postal abordable à l'ensemble de la population,

peu importe l'endroit où les gens habitent dans ce vaste pays qu'est le Canada, qu'il s'agisse d'un grand centre urbain ou d'une collectivité rurale ou éloignée. Si le gouvernement fédéral affaiblit ou supprime le mécanisme même qui permet de financer le service postal universel, soit le privilège exclusif, Postes Canada aura de plus en plus de difficulté à assurer un service postal public et universel.

Pour obtenir de plus amples renseignements à ce sujet, consultez *la feuille de renseignements n° 4: Cinq raisons de s'opposer à la déréglementation du service postal public.*

Sommaire

Service public ou objectifs commerciaux • Audiences publiques • Suggestions pour déposer un mémoire • Comment déposer un mémoire

Suggestions pour déposer un mémoire :

- Dans d'autres pays, la déréglementation du service postal public a grandement contribué à la diminution du nombre d'emplois, à la réduction des services et à une augmentation des tarifs postaux pour la population et les petites entreprises.
- Dernièrement, une étude indépendante portant sur le secteur postal déréglementé du Royaume-Uni a permis de constater que la libéralisation n'avait apporté aucun avantage significatif aux petites entreprises ou aux particuliers. Pour consulter le rapport, veuillez vous rendre à : www.berr.gov.uk/publications/index.html
- Seuls quelques pays possèdent une longue expérience de la déréglementation postale. Il serait logique d'attendre pour voir ce qui se passe dans d'autres pays avant d'apporter des changements irrévocables à notre service postal public et universel.
- Il ne faut pas toucher au service postal public. Il n'existe aucune raison valable de modifier le privilège exclusif sur la poste-lettres, mécanisme qui permet de financer le service universel. Notre tarif postal de base est l'un des plus bas des pays industrialisés. Nos services postaux sont universels et abordables, ce qui est un véritable tour de force dans un pays qui occupe le deuxième rang mondial quant à sa superficie.
- Ailleurs, la déréglementation ne s'est pas avérée une bonne solution pour la population. Les utilisateurs des services postaux déréglementés paient généralement plus cher que ceux des services postaux réglementés. Le tarif de base en Suède a augmenté de 90 % depuis 1993, date à laquelle la poste a été déréglementée. Pendant cette même période, le tarif postal de base au Canada n'a augmenté que de 21 %.
- Depuis sa déréglementation en 2006, la Royal Mail du Royaume-Uni subit d'intenses pressions de la part de concurrents. Résultat : ses volumes de courrier et ses recettes sont en baisse. La Royal Mail affirme qu'une hausse des tarifs de la poste-lettres est inévitable et que le service universel est menacé.
- Postes Canada fonctionne très bien. Tout ce qu'il lui faut, ce sont des améliorations.



2. Service public ou objectifs commerciaux

L'examen stratégique de la Société canadienne des postes portera aussi sur les objectifs financiers qui conviennent à notre service postal public. À l'heure actuelle, le gouvernement fédéral demande à Postes Canada de générer des profits et des dividendes comme si elle était une entreprise. Par conséquent, Postes Canada a tendance à se concentrer sur ses principaux clients et sur la recherche de profits

plutôt que sur la population et la prestation de services publics. Postes Canada doit canaliser ses efforts vers des objectifs d'intérêt public.

Pour obtenir de plus amples renseignements à ce sujet, consultez *la feuille de renseignements n° 3 : Notre service postal universel – Notre vision*.

Suggestions pour déposer un mémoire :

- En 1981, date à laquelle Postes Canada est devenue une société d'État, des groupes d'affaires et d'autres groupes d'intérêt avaient insisté pour que la *Loi sur la Société canadienne des postes* comprenne des dispositions indiquant que les tarifs postaux doivent être « justes et réalistes et permettre d'assurer des recettes qui suffisent à équilibrer les dépenses engagées par la Société pour l'exécution de sa mission ». Ils ne souhaitent pas que Postes Canada devienne une vache à lait du gouvernement. Ils voulaient que toutes les recettes découlant des tarifs postaux soient réinvesties dans le service postal.
- Le gouvernement devrait cesser d'exiger de Postes Canada qu'elle lui verse des dividendes, qui se chiffrent en millions de dollars, et devrait plutôt commencer à investir cet argent dans le service postal public, par exemple les bureaux de poste ainsi que la livraison du courrier en milieu rural et à domicile.

3. Audiences publiques

Le gouvernement fédéral a décidé de ne pas tenir d'audiences publiques dans le cadre de l'examen stratégique. Il a demandé au comité consultatif d'accepter des mémoires de la population et des divers groupes durant une période de quatre mois, dont une bonne partie se déroulera en été. La décision de ne pas tenir d'audiences publiques et de s'en tenir à un échéancier très serré semble avoir été prise pour limiter

les interventions de la part des véritables propriétaires de Postes Canada, c'est-à-dire la population.

Pour obtenir de plus amples renseignements au sujet de l'examen stratégique, consultez *la feuille de renseignements n° 2 : Examen stratégique de Postes Canada*.

Suggestions pour déposer un mémoire :

- Tout examen de Postes Canada devrait comprendre des audiences publiques. Le gouvernement ne devrait prendre aucune décision relativement au service postal public tant qu'il n'aura pas mené de consultations en bonne et due forme auprès de la population. En outre, le gouvernement devrait prolonger le délai accordé pour le dépôt des mémoires.

Déposer un mémoire

**Les mémoires doivent être déposés au plus tard
le 2 septembre 2008.**

Selon le site Web de l'Examen stratégique de la Société canadienne des postes, un mémoire peut consister en « un bref énoncé, de commentaires ou d'une analyse plus détaillée. » Le mémoire doit être déposé en français ou en anglais. Les organismes doivent utiliser leur papier à en-tête officiel.

Envoi des mémoires

Par la poste :

Examen stratégique de la Société canadienne des postes
330, rue Sparks (HCCR)
Ottawa (Ontario)
K1A 0N5

Par télécopieur :

613-990-9033

Par courriel :

Envoyez, en pièce jointe, un document PDF ou MS Word à
info@cpcsr-esscp.gc.ca

Par l'intermédiaire du site Web de l'Examen stratégique de la Société canadienne des postes :

Faites part de vos commentaires en vous rendant au :
www.cpcstrategicreview-examenstrategiquescp.gc.ca/hw-fra.html

Produit par le Syndicat des travailleurs et travailleuses des postes • 377, rue Bank • Ottawa (Ontario) • K2P 1Y3
tél. : (613) 236-7238 • téléc. : (613) 563-7861 • web : www.cupw-sttp.org • courriel : commentaires@cupw-sttp.org
Renseignements du STTP sur l'Examen stratégique de Postes Canada : sttp.ca/ExamenStrategique